



Déclaration intersyndicale CGT et FO
à la Commission Nationale Paritaire de Négociations
de la CCNT 66 réunie le 24 janvier 2018



Le 29 novembre 2017, les organisations syndicales CGT, FO et SUD ont pris la décision de quitter la table des négociations de la Commission Paritaire de Négociation de la Convention Collective Nationale du Travail du 15/03/1966 suite aux prises de position de NEXEM dévoilant ses orientations pour le secteur. Il s'agit clairement pour NEXEM :

- D'accompagner la transformation du secteur en « diversifiant » les sources de financements, ce qui signifie clairement l'ouverture du secteur au lucratif et aux financements privés, au travers de la généralisation du processus de marchandisation déjà en œuvre dans les associations,
- De négocier localement les budgets des établissements avec les organismes de tarification (agences régionales de santé et conseils départementaux), ce qui constitue une rupture totale avec l'égalité des droits pour tous les salariés et les usagers garantie par notre convention collective, et une disparité de moyens et de traitement établissement par établissement.
- De laisser perdurer et s'installer une situation humaine et sociale totalement inacceptable et dramatique à terme, dans un contexte déjà gravement dégradé :
 - Manque de plus en plus criant de moyens pour faire face aux missions confiées aux professionnels,
 - Ruptures constatées dans les Missions de Services Publics,
 - Dégradation inquiétante des conditions de travail et d'accompagnement des usagers,
 - Précarisation exponentielle des salariés avec un taux de CDD record,
 - Phénomène de plus en plus inquiétant d'épuisement au travail lié à la perte de sens des missions, aux méthodes de management et à la non reconnaissance des personnels engendrant des arrêts de travail à répétition, du burn-out, des licenciements pour inaptitude ou des ruptures conventionnelles,
 - Non prise en compte des résultats de l'enquête du cabinet Technologia sur les arrêts et accidents du travail inquiétants dans les établissements relevant de la CCNT du 15/03/1966,
 - Salaires bloqués depuis plus de 17 ans, avec une chute vertigineuse du pouvoir d'achat de plus de 26 % sur cette période,
 - Déqualification massive dans le secteur, niée par NEXEM.

Face à ces constats des plus sombres, les seules réponses apportées aux salariés par NEXEM sont la remise en cause et la casse programmée de leurs garanties conventionnelles et la soumission aux politiques d'austérité mises en place à marche forcée par le gouvernement, au travers notamment de la suppression de l'opposabilité des conventions et accords collectifs prévus par l'article 70 de la Loi de Financements de la Sécurité Sociale 2018 (anciennement article 50 du PLFSS 2018).

.../...

Malgré l'interpellation de NEXEM par les organisations syndicales depuis des années, il n'existe toujours aucune ouverture de la part du syndicat employeur qui traite par le mépris le malaise grandissant sur l'ensemble du secteur. La proposition de NEXEM d'un avenant augmentant la valeur du point d'un centime d'euro en est la preuve criante !

Les salariés n'en peuvent plus et la colère gronde. Alors que les salariés relatent des événements ou des situations humainement intolérables NEXEM ne semble aucunement prendre la mesure de la situation et persiste à accompagner la casse programmée de nos secteurs.

C'est pourquoi les syndicats FO et CGT ont décidé de « taper du poing sur la table » afin de stopper ce qui apparaît de plus en plus comme une mascarade de dialogue social puisque les revendications légitimes des salariés ne sont pas prises au sérieux.

Aujourd'hui, ils décident de dénoncer une fois encore cette situation inacceptable, indigne des valeurs qui ont construit notre secteur, et engage très fortement le syndicat employeur à prendre toute la mesure de cette situation et de ses conséquences.

Les syndicats FO et CGT déclarent aujourd'hui que les employeurs doivent prendre leurs responsabilités. Pour cela les revendications des organisations syndicales FO et CGT doivent aboutir :

- Pour 2018, une augmentation générale des salaires et une amélioration des grilles conventionnelles sont des priorités,
- Dans l'immédiat, la prime de sujétion de 8.21 % et les éléments de salaires conventionnels doivent être intégrés dans le salaire minima sans discussion,
- Sur la révision de l'avenant 305, une nette amélioration salariale et la mise en place de relais obligatoires pour les congés des assistants familiaux sont les lignes rouges en dessous desquelles les organisations syndicales FO et CGT refuseront de s'associer.
- Sur l'accord CPPNI, les syndicats FO et CGT S'opposent à l'introduction de règles remettant en cause la démocratie et le paritarisme.
- Sur le régime de prévoyance, pour les syndicats FO et CGT les résultats déficitaires sont la conséquence des politiques antisociales qui remettent en cause les principes fondamentaux de solidarité et de mutualisation, et des mesures d'austérité et qui aggravent sérieusement les conditions de travail des salariés avec toutes leurs conséquences sur la sinistralité du régime. Aussi, pour les syndicats FO et CGT les salariés sont des victimes de ces politiques et ne doivent en aucun cas en payer encore plus les frais.

C'est pourquoi, les organisations syndicales CGT et FO appellent les salariés à se réunir en Assemblées Générales, pour s'informer et discuter des moyens à mettre en œuvre afin de mettre un coup d'arrêt à cette spirale infernale qui va mener le secteur à sa perte.

Les organisations FO et CGT invitent les salariés à faire remonter à leur fédération nationale respective l'état de la situation dans leurs établissements, les besoins et leurs revendications. Déjà, dans certains établissements, la question du rapport de force, pouvant aller jusqu'à la grève, est posée.

Les organisations CGT et FO refusent l'abandon de toutes les valeurs fondatrices des secteurs social et médico-social et mettront tout en œuvre pour garantir et améliorer les droits fondamentaux des salariés et des usagers.